



Atelier de haut niveau sur la lutte contre la fraude et la contrebande des diamants bruts en Afrique centrale (20 au 22 Décembre 2021)

Module 2-3: Annexe 11

**Blanchiment de capitaux et financement
du terrorisme liés à la contrebande :
Obligations des négociants en pierres et métaux
précieux selon les normes internationales**



Par : Konan Djaha Benoît
E-mail : konandjaha51@gmail.com



Introduction

I- OBLIGATIONS DES NEGOCIANTS EN PIERRES PRECIEUSES



II- RAPPORTS DE TYPOLOGIES DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME



Conclusion : *Recommandations*



Introduction : Normes du GAFI

Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental créé lors du Sommet de l'Arche tenu en juillet 1989

Bien qu'étant un organisme distinct de l'OCDE, le secrétariat du GAFI est situé au siège de l'OCDE à Paris.





Introduction : Normes du GAFI

Les objectifs du GAFI sont :

- **l'élaboration des normes et la promotion de l'efficace application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le BC/FT et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international.**
- **Le GAFI est donc un organisme d'élaboration des politiques qui s'efforce de susciter la volonté politique nécessaire pour effectuer les réformes législatives et réglementaires dans ces domaines.**





Paix, Sécurité et Bonne gouvernance dans le monde

Pilier 1

DÉTECTION

Pilier 2

DISSUASION

Pilier 3

**PERTURBATION
(PRÉVENTION)**





Introduction : Normes du GAFl

Les normes du GAFl sont conçues conformément aux instruments internationaux des Nations-Unies :

- **Convention des nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988)**
- **Convention des nations unies contre la criminalité transnationale organisée (2000)**
- **Convention des nations unies contre la corruption (2003)**
- **Convention internationale pour la suppression du financement du terrorisme (1999)**
- **Résolutions des nations unies pour la suppression du financement du terrorisme (2001)**
- **Autres Résolutions pertinentes des NU....**



Introduction : Normes du GAFI

Définir un cadre complet et cohérent de mesures que les pays devraient mettre en œuvre afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme & de la prolifération des armes de destruction massive (GAFI, 2012).



<http://www.fatf-gafi.org>





Connaissance de la Clientèle, Conservation/communication des documents, Déclarations d'opérations suspectes

- **conserver les documents nécessaires relatifs aux opérations nationales et internationales, au moins cinq (5) ans (ou 10 ans selon certaines lois nationale);**
- **communiquer les documents aux autorités compétentes;**
- **mettre en place des systèmes de gestion des risques (Personnes Politiquement exposées (PPE));**
- **faire une déclaration d'opérations suspectes en cas de doute lors des opérations avec un client si le montant en espèces est égale ou supérieur à 15 000 USD/EUR.**





Indicateurs déclencheurs de déclarations d'opérations suspectes à la Cellule de Renseignement Financier



- **Le client achète sans discernement de la marchandise, sans s'attarder sur sa valeur, sa taille ou sa couleur ;**
- **Le client ou le fournisseur effectue des achats ou des ventes inhabituels ;**
- **Les méthodes de paiement sont inhabituelles, comme des montants importants en espèces, des mandats multiples, des chèques de voyage, ou des paiements provenant d'autres parties ;**





Indicateurs déclencheurs de déclarations d'opérations suspectes à la Cellule de Renseignement Financier



Le client ou le fournisseur tente de garder l'opération secrète; par exemple, il demande que les documents habituels ne soient pas tenus ;

- **Le client est peu enclin à fournir des documents d'identification adéquats lors de l'achat ;**
- **Les opérations semblent être structurées de façon à éviter les exigences en matière de déclaration ;**





Indicateurs déclencheurs de déclarations d'opérations suspectes à la Cellule de Renseignement Financier



➤ **Le client commande un article, en règle le prix en espèces, annule la commande et reçoit un remboursement important ;**

➤ **Le client demande s'il est possible de retourner les biens et d'obtenir le remboursement par chèque (surtout si le client demande que le chèque soit libellé à une autre partie) ;**

➤ **Le client règle le prix d'un bijou de grande valeur ou de métaux précieux en espèces ;**



➤ **Le client ne demande pas de rabais et ne tente pas de négocier le prix ;**



Indicateurs déclencheurs de déclarations d'opérations suspectes à la Cellule de Renseignement Financier



Le prix de l'achat semble être au-delà des moyens du client, d'après la profession ou le revenu qu'il a indiqué ;

- **Le client tente d'utiliser le chèque ou la carte de crédit d'un tiers ;**
 - **Les fonds proviennent d'un centre financier à l'étranger plutôt que d'une banque locale ;**
 - **Les paiements sont importants ou sont effectués fréquemment dans une devise autre que les monnaies locales exigées.**
 - **Les opérations sont antiéconomiques ;**
- 



Indicateurs déclencheurs de déclarations d'opérations suspectes à la Cellule de Renseignement Financier



Des achats ou des ventes qui ne sont pas conformes aux normes de l'industrie minière (SCPK).

- **Des surfacturations ou sous-facturation ;**
 - **Demandes très structurées ou complexes ;**
 - **Plusieurs demandes de factures ;**
 - **Envois de grande valeur qui sont trop assurés ou pas assez assurés ;**
 - **Le fournisseur ne veut pas fournir de coordonnées ou de références financières complètes ou précises ou ne veut pas préciser ses affiliations commerciales ;**
- 



Indicateurs déclencheurs de déclarations d'opérations suspectes à la Cellule de Renseignement Financier



Présence d'un homologue, tel qu'un associé ou un représentant d'une succursale ou d'un magasin affilié qui se trouve dans un pays faisant partie de **la liste des pays et territoires non coopératifs (PTNC) (pays à haut risques) ou qui est situé dans un pays faisant l'objet d'une déclaration publique du GAFI.**





Typologies de BC

- **Cas n°1 : Blanchiment des produits tirés de la fraude fiscale en ayant recours à des sociétés écrans et en procédant à un amalgame des fonds dans le secteur minier.**

Un magnat israélien du diamant, Beny Steinmetz était impliqué dans le commerce du diamant en Sierra Leone par l'intermédiaire d'une société appelée Octea, qui est enregistrée dans un paradis fiscal, notamment les îles Vierges britanniques (BVI). Octea est propriétaire de la mine de Koidu en Sierra Leone.





Typologies de BC

- **Bien que la société produise des diamants bruts de qualité (gemme) estimés à 350 dollars/carat, la mine était également en déficit de 150 millions de dollars, les créanciers faisant la queue pour se faire payer, y compris le gouvernement de la Sierra Leone. Les Panama Papers ont révélé une structure financière secrète établissant un lien entre la mine de Koidu et Octea et les entités détenues à 100 % par Steinmetz au Liechtenstein, dans les BVI et en Suisse. Certaines de ces entités détenaient d'importants sommes d'argent par rapport à la mine de Koidu.**



Typologies de BC

- **En 2007, l'une de ces sociétés, appelée Nysco, détenait 27,7 millions de dollars sur un seul compte bancaire logé à la HSBC, alors que la mine de Koidu n'avait que 5 401 dollars sur son compte à la HSBC pour l'année.**

Le frère de Steinmetz, Daniel, a été identifié comme l'avocat chargé d'un compte bancaire à la HSBC contenant 250 millions de dollars.

- **Source: Sierra Leone**





Typologies de BC

➤ **Cas n° 4 - Financer le trafic de drogues avec des diamants et BC au niveau de la vente au détail**

Cette affaire concernait un groupe criminel organisé qui distribuait des drogues et en contrôlait plusieurs faibles les trafiquants de drogue de niveau de rue. Le distributeur le plus haut placé distribuerait des médicaments aux marchands de rue et recevrait des diamants, des pierres précieuses et des bijoux en paiement, ainsi que de l'argent comptant. De même, le dealer de rue troquait des drogues pour acheter des bijoux en diamant, puis il les négociait au dealer le plus bien placé pour payer plus de drogues et de dettes.





Typologies de BC

- **Cas n° 4 - Financer le trafic de drogues avec des médicaments**
Le distributeur de médicaments le mieux placé serait ensuite, vendre les diamants et les bijoux en petites quantités (CAD 3 000-CAD 8 000) au marché de la bijouterie (bijoutiers) et en retour recevraient un paiement par chèque.

Le distributeur a également reçu des bijoux de haute qualité (montres) au lieu de payer les bijoux illicites.





Typologies de BC

- **L'enquête, menée sur la base de déclarations officielles, de l'examen de documents bancaires et d'entreprise relatifs à divers sujets juridiques obtenus dans le cadre de plusieurs commissions rogatoires internationales, ainsi que par l'exécution d'activités de police judiciaire appropriées (écoutes téléphoniques, surveillances, perquisitions, saisies, etc.), ont permis de détecter un système de contrebande d'or de transport physiques transfrontaliers illicites visant : (i) à introduire dans le pays J et dans d'autres pays des minerais précieux non soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;**



Typologies de BC

- (ii) à blanchir les profits illicites d'organisations criminelles (d'envergure locale, régionale et mondiale) par le biais de canaux du système bancaire et financier dans lesquels **les importants mouvements d'argent étaient justifiés par le paiement fictif de fournitures de minerais précieux.**
- Plus précisément, la manière dont le blanchiment a eu lieu peut être brièvement décrite comme suit :
- 1) Création d'un réseau de sociétés, notamment financières, dans toute la région, chargées de "filtrer" l'argent ;





Typologies de BC

- **2) Utilisation des produits illicites du crime (provenant de la contrebande de cigarettes, du trafic de drogue, du trafic d'armes, de la contrebande de produits pétroliers) pour acheter de l'argent et de l'or qui étaient, à leur tour, introduits en contrebande sur les marchés du pays J et d'autres pays européens ;**
- **3) Réinvestissement des bénéfices du trafic illicite d'argent dans des activités de contrebande.**
- **4) Utilisation de fausses factures concernant l'importation de métaux précieux (qui n'ont jamais atteint le pays J), uniquement dans le but de justifier l'exportation de grandes quantités d'origine illicite par le biais du système bancaire.**



Typologies de BC

- **Utilisation de livrets d'épargne au porteur et de faux certificats de dépôt du Trésor public à offrir en garantie aux banques pour l'achat de métaux précieux.**
- **Quant aux résultats de l'enquête, ils peuvent être résumés comme suit :**
 - **15 individus arrêtés pour association de malfaiteurs visant le blanchiment d'argent et la contrebande.**
 - **4 individus accusés de blanchiment d'argent.**
 - **Le montant total des fonds impliqués dans la fraude s'élevait à 101 millions d'USD, avec des droits de douanes éludés/compromis pour 72 millions d'USD et de la TVA pour 37 millions d'USD ; détection de blanchiment d'argent pour plus de 31 millions d'USD.**





Typologies de BC

➤ **Cette affaire a conduit à l'émission d'un avertissement de fraude par le Bureau des affaires économiques et commerciales du Département d'État américain le 9 mai 2014, sur les faux Certificats du processus de Kimberley en provenance de Sierra Leone, du Ghana et de la Guinée.**





Typologies de BC

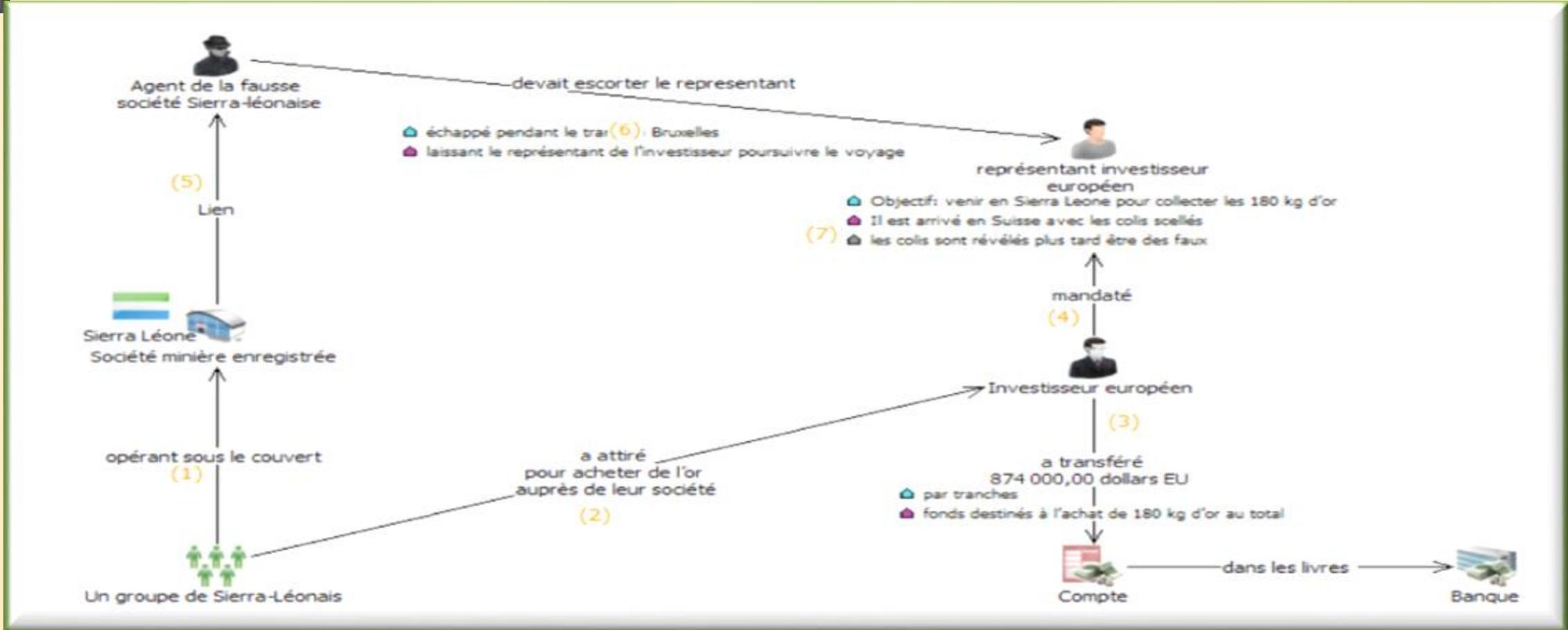
- **Cas n°6 : Fausses déclarations douanières, minoration de valeur, infraction à la réglementation des changes**
Sur la base d'informations obtenues par le renseignement, les douanes du pays A ont intercepté 15 envois de diamants bruts importés depuis le pays B par un certain nombre d'importateurs.

Ces envois étaient grossièrement surfacturés, jusqu'à 800 % de leur valeur, pour 15 millions USD. Les marchandises importées n'étant pas soumises à des droits à l'importation, les fraudeurs n'avaient pas à se soucier du paiement de droits.



Typologies de BC

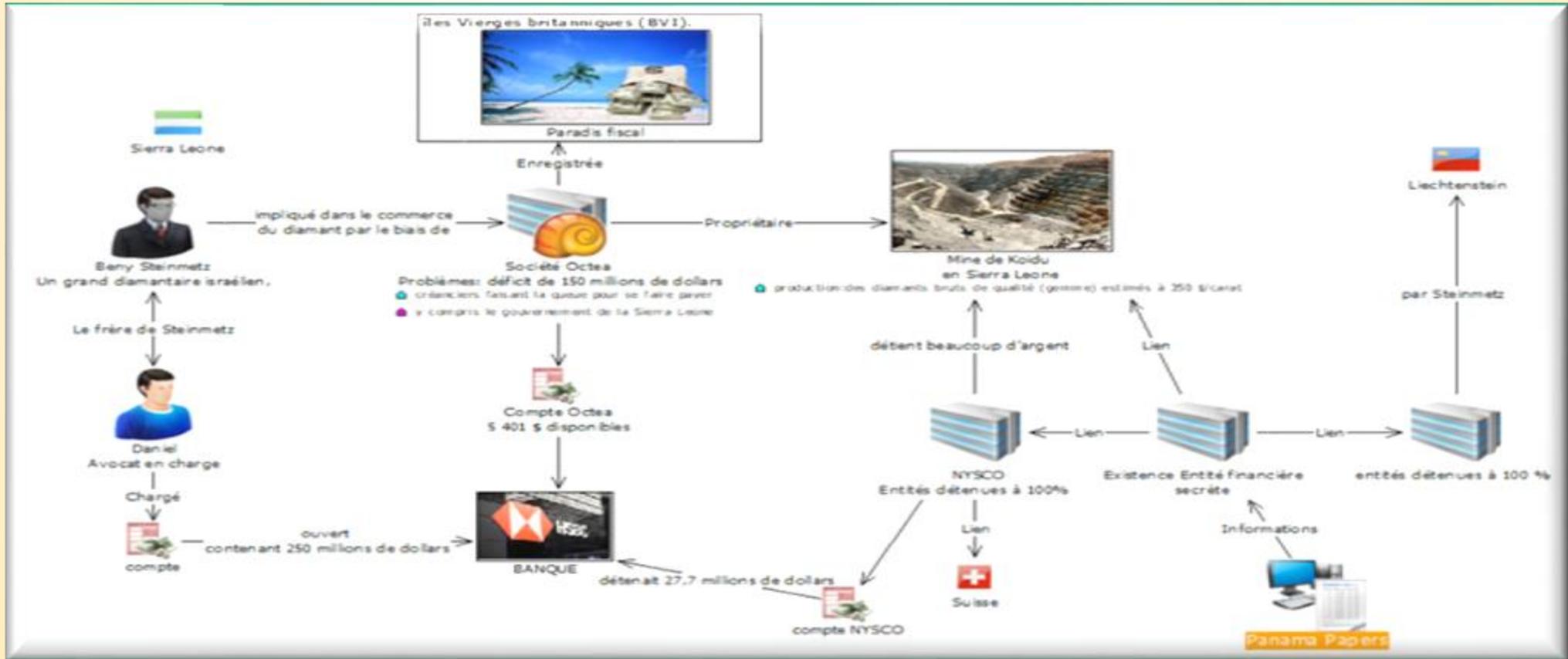
➤ Cas n°1 : Utilisation de sociétés écrans pour arnaquer des ressortissants étrangers, en relation avec des minéraux précieux ?





Typologies de BC

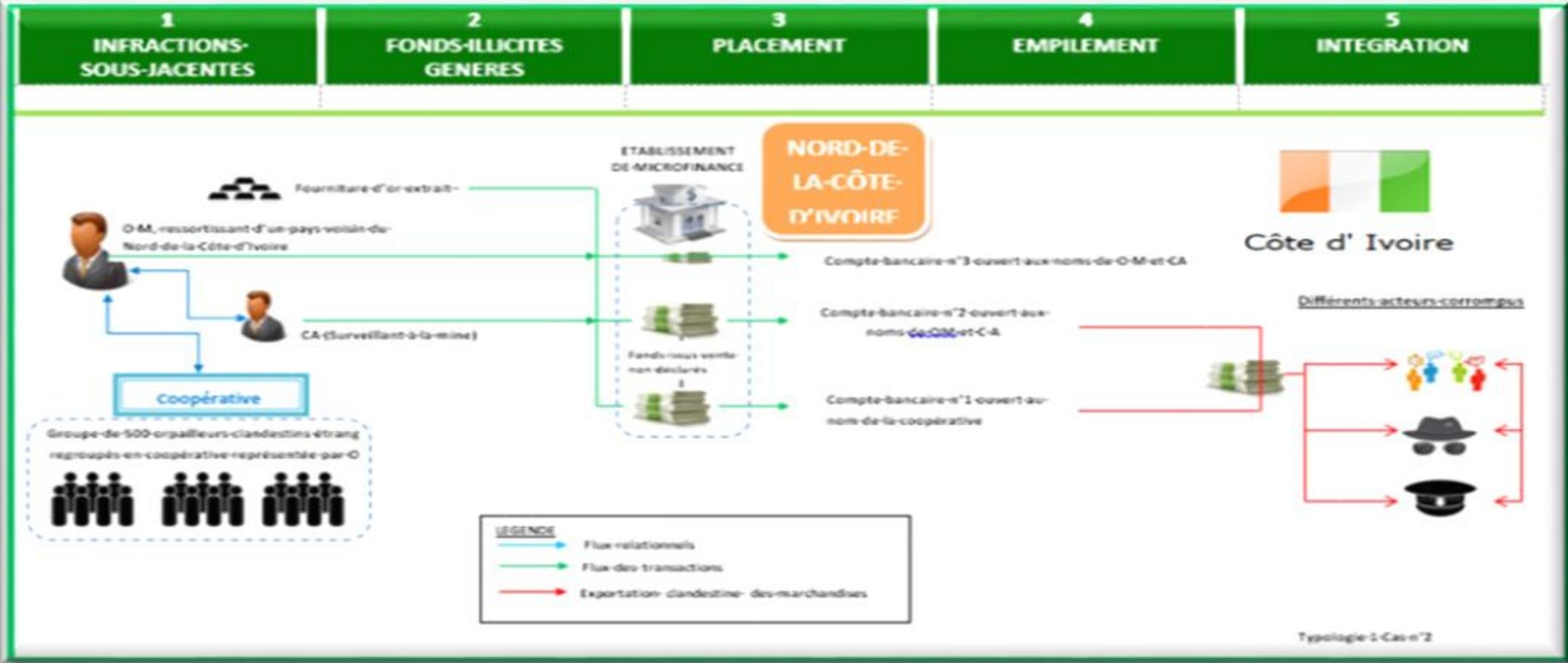
➤ **Cas n°2 : Blanchiment des produits tirés de la fraude fiscale en ayant recours à des sociétés écrans et en procédant à un amalgame des fonds dans le secteur minier.**





Typologies de BC

➤ Cas n° 3 : Blanchiment des produits de l'exploitation artisanale illicite/non réglementée de l'or





Typologies de BC

➤ **Cas n° 4 : Blanchiment des produits tirés de la fraude, de la falsification et de la tromperie liées aux minéraux précieux des produits de l'exploitation artisanale illicite/non réglementée de l'or**





Quelques défis

- **Faiblesse de sensibilisation et de formation des autorités d'enquêtes et de poursuites pénales (AEPP) et Négociants PMP;**
- **Faiblesse des DOS aux CRF**
- **Faiblesse ou manque de rapports de renseignement diffusés par les CRF aux AEPP ;**
- **Limitation des expertises particulières pour analyser et évaluer la situation financière et les transactions commerciales en matière de diamants ;**
- **Méconnaissance ou faible connaissance des techniques de BC/FT par NPMP les AEPP**



Quelques recommandations



➤ **Renforcer** les compétences des agents des douanes en matière **d'évaluation des diamants**;

➤ Les pays sont invités à mettre en place des **laboratoires de douanes** pour faire évaluer les diamants.

➤ Promouvoir les **échanges d'informations statistiques** entre les administrations des **douanes** le groupe de travail sur les statistiques du **Groupe de travail PK**.



➤ Créer des **laboratoires de taille** des pierres précieuses en Afrique (exigences des conditions sécuritaires)



Merci de votre Aimable attention
Thank You for your kind attention



Email: konandjaha51@gmail.com

Tel/WhatsApp: +221 77 404 48 73